

PREMIERES NOUVELLES DE LA KRUTENAU

Décembre 1988 / Janvier 1989



LE LIVRE EXISTE, JE L'AI RENCONTRE

C'est fou ce que le temps de l'enfance est riche. Le désuet pour les petits n'existe pas, tout ce qui vit donne matière à s'interroger, s'émerveiller, créer et comprendre. Un enfant qui ne pose pas de questions n'est plus un enfant et cette façon d'être sensible à qui l'entoure donne naissance à un code, un langage plus exactement, qui permet la communication.

Avis aux Parents d'Enfants :

Mais comment répondre à ces questions souvent fort embarrassantes et qui ne tombent pas toujours au moment où on a le temps d'y répondre ou d'y réfléchir : "Maman, la pluie c'est quoi ?", "Pourquoi le soleil se couche plus tôt que nous ?", "Et les oiseaux, pourquoi je peux pas voler comme eux ?".

Bref, tout un tas de questions qui restent bien souvent sans réponses et trouvent comme interlocuteur un : "J'ai pas le temps", "Je ne sais pas", ou "Mais où donc vas-tu chercher ça ?".

Il faut croire pourtant que certains adultes, touchés par ce don des enfants à trouver des questions insolubles ou compliquées, ont voulu pénétrer ce monde plein d'imaginaire et de simplicité, d'ignorance et de curiosité en créant "LE LIVRE".

Avis spécial aux Enfants :

Et voilà qu'enfin, les adultes avaient compris que les enfants auraient toujours des questions à poser et que, s'ils voulaient un tout petit peu de paix, ou paraître un temps soit peu moins ignorants, le LIVRE devenait la clé de tous leurs problèmes.

A la suite de cette réflexion très perspi-

cace des "grands", les LIVRES sont donc nés. Ils ont grandi, embelli, se sont multipliés et ceci à une telle vitesse qu'ils se sont vite trouvés confrontés à un pro-



blème de circulation, car les histoires sages des filles frayaient avec les explications sérieuses de mécaniques des garçons. On ne pouvait pas trouver de réponse aux questions de la pluie et des arcs-en-ciel sans trébucher sur le lexique des mots utiles pour 1^{er} Age. Bref, un désordre innommable s'était installé et les adultes, forts de leur faculté d'organiser, décidèrent, en commission spéciale, d'instaurer une discipline draconienne.

Sur l'air d'une musique à trois temps, les livres à l'appel de leur nom, se levèrent et allèrent se ranger au pas sur les étagères installées à cet effet. Ceux qui parlaient anglais se tassèrent en haut à droite, ceux qui racontaient des histoires à dormir debout prirent place dans le bas pour ne pas se faire remarquer, ceux qui se prenaient vraiment très au sérieux s'installèrent aux premières loges, sur le devant, et ceux qui parlaient de tout et de rien trouvèrent aussi une place. Bref, on y voyait quand même un peu plus clair, et c'était heureux.

A toutes les petites oreilles qui entendent:

Post scriptum : j'ai entendu parler d'un endroit un peu comme ça, un endroit particulier, dans le quartier, où les livres sont installés tranquillement dans une bibliojeux. Ils vous attendent d'ailleurs, les enfants ! Et ils - les livres - sont toujours très impatients d'être dérangés car la station debout et serrée dans leur bibliothèque n'est pas très confortable. Ils ont fait courir le bruit qu'ils préféreraient être tripotés et traînés de ci de là, car ils ont beaucoup de choses à raconter, et si jamais il arrivait que vous n'y compreniez rien, un adulte n'est pas loin pour vous aider.

J'ai même vu un livre de classe essayer d'expliquer à son élève comment faire une division...

Christel BOYER

A la Bibliojeux, les livres aiment être tripotés...

Adresse la maison : Biblio-jeux
13, rue du Général Zimmer, ou
tél. 88 37 30 73

Les animateurs sont devant l'école
Sainte-Madeleine le lundi et le vendredi
soir.

LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Depuis quelques semaines, le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS prépare aux personnes qui en font la demande des paniers-repas garnis de tout ce qui est nécessaire pour manger durant quelques jours. Ces paniers-repas sont distribués à différents endroits de Strasbourg.

Afin que le quartier de la Krutenau soit également desservi, le CARDEK met durant tout l'hiver un local à la disposition du SECOURS POPULAIRE, dont l'antenne strasbourgeoise est située 19 quai des Bateliers. A cette occasion les nombreuses actions menées par cette association en faveur des plus démunis méritent d'être rappelées :

le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS procède à des distributions alimentaires et vestimentaires, mais organise également des journées vacances à l'intention des enfants, a mis en place un relais-santé pour venir en aide aux personnes qui n'ont pas de couverture sociale, etc...

Le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS compte actuellement plus de 600.000 donateurs.

d'un contrat d'insertion qui peut être de n'importe quel ordre (travail, formation, remise à niveau scolaire ou apprendre à gérer son budget). Le demandeur signe ce contrat et s'engage à le respecter, faute de quoi le versement de l'allocation peut être suspendu. Cette suspension doit cependant rester exceptionnelle.

La protection sociale de ces personnes se limite aux remboursements des frais médicaux par la sécurité sociale, pour ceux qui n'en bénéficiaient pas par ailleurs.

Qui gère ?

C'est l'Etat qui finance et les Préfet et Président du Conseil Général qui gèrent. Ils sont chargés de présider un Conseil départemental d'insertion qui décide du programme d'insertion.

Cette mesure est prise pour 3 ans et va sans doute encore connaître des modifications avant son adoption définitive par le Parlement et sa mise en place.

Qu'en penser ?

On peut d'ores et déjà se demander si cela va permettre de lutter efficacement contre la pauvreté, cela est douteux pour plusieurs raisons :

D'abord le montant : 2000 F qui ne permettent pas à l'heure actuelle d'avoir un logement décent et alors que le seuil de la grande pauvreté en France est fixé à 60% du SMIG soit plus de 2000 F. Par ailleurs, il n'est pas sûr que l'on puisse atteindre toute la population concernée, car le nombre des exclus augmente chaque jour et bien souvent parce que l'on restreint de plus en plus le droit aux prestations de chômage. Une fois hors du circuit, voire sans domicile, ces personnes perdent souvent tous les papiers et justificatifs. De plus, marginalisées, elles sont peu contactables.

Les démarches sont longues, compliquées et se surajoutent à celles qu'il faut déjà faire auprès de l'ASSEDIC ou de la sécurité sociale.

En revanche, l'idée d'un programme d'insertion personnalisé peut être tout à fait positive et intéressante, surtout concernant les actions de formation, d'alphabétisation, de remise à niveau scolaire, à condition bien entendu que des moyens suffisants soient mis en oeuvre. Il faut cependant craindre que se mettent en place des formules de travail au rabais telles que TUC ou autres que nous connaissons déjà, et qui se multiplient actuellement sans que les intéressés bénéficient de la totalité de la protection sociale.

Il faut attendre la loi définitive et la mise en place. Dans trois ans, un bilan en sera tiré. C'est donc une affaire à suivre...

Gabrielle GRAMMONT

Pour tous renseignements, contacter le SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, 19 quai des Bateliers 67000 Strasbourg, tel. 88 36 28 91. □

M.C.

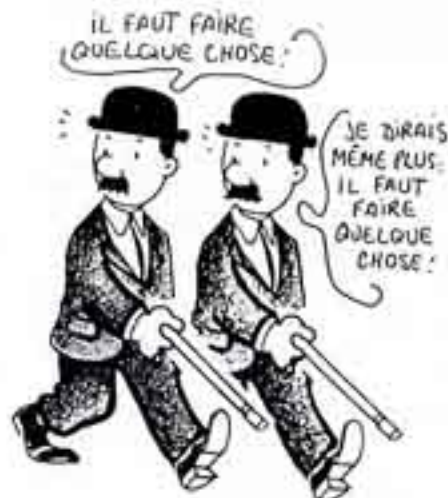
UN CENTRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT POUR FAMILLES DEFAVORISEES

Il en va ainsi quand on évoque l'immeuble situé 6 rue Paul Janet, actuellement restauré par l'ARIM. Propriété de la Municipalité, les appartements de cette maison ont connu des destinées diverses (logements-tiroirs Jors de l'OPAH, logements destinés à reloger des habitants de l'îlot du renard Préchant, logements pour squatters, etc...)

Il y a quelques années le CARDEK a soutenu un projet à vocation sociale qui consistait à créer au 6 rue Paul Janet un Centre d'accueil et d'hébergement pour des familles défavorisées.

Ce beau projet sera concrétisé d'ici quelques temps, dès la fin des travaux actuellement en cours. □

M.C.



QU'EST-CE QUE LA LOI COLUCHE ?

Il est important de préciser que ce n'est pas une loi mais un amendement, concernant le projet de Loi de Finances pour 1989.

Cet amendement a été adopté par les députés à l'unanimité le 10 octobre 1988. Il consiste à réduire l'impôt en faveur des dons modestes - inférieurs à 400 F - aux associations d'aide humanitaire : 50% de la valeur du don pourra ainsi être déduite des impôts.

Michel Coluche avait exprimé ce vœu

dans le but de soulager les petits donateurs qui représentent la majorité des soutiens financiers des Restaurants du Coeur.

L'idée de vouloir supprimer les obstacles à l'aide aux plus démunis a donc obtenu gain de cause avec cet amendement.

De toute évidence, la réduction d'impôts n'est pas le but premier du don, mais la volonté d'aider les plus pauvres. Savoir que l'Etat soutient ces actions est encourageant. □



REVENU MINIMUM D'INSERTION



L'ASILE DE NUIT DE LA RUE FRITZ KIENER

Les établissements ouverts aux personnes en mal de nourriture, de chaleur, d'un lit pour dormir, sont nombreux à Strasbourg. Ces organismes partagent, à peu de choses près, la même vocation : offrir le gîte et le couvert aux plus démunis durant la période hivernale.

Ainsi, en cette période de disette économique où les sans-abris sont légion, une liste non exhaustive des foyers d'accueil (HORIZON AMITIE, SANS, Cité Relais, Association Entraide Jeunesse), permet d'appréhender, en tout état de cause l'ampleur du problème de la nouvelle pauvreté car s'il y a autant de foyers d'accueil il est incontestable que cela répond à un besoin.

Qu'en est-il à la Krutenau ? Depuis une quinzaine d'années notre quartier abrite l'Accueil de Nuit municipal, 2 rue Fritz Kiener. Cet établissement géré par le Service d'Action Sanitaire et Social comporte 40 lits superposés répartis dans deux dortoirs (avec bain douches + toilettes) pour les hommes et six lits pour les femmes.

Pour être admis, il convient de se munir d'un bon, délivré par le bureau de l'Aide Sociale. Durant la mauvaise saison un accueil de jour est mis en place.

L'Asile de Nuit de la rue Prechter est plus que jamais une nécessité.

Une question cependant se pose : quel est l'avenir de ce bâtiment désuet ? Ne conviendrait-il pas de l'agrandir et surtout de le moderniser ? □

Michel CAMPANINI



En octobre dernier a été adopté en première lecture à l'assemblée un projet de loi instituant le revenu minimum d'insertion.

Ce projet, présenté comme "le plus important progrès depuis l'instauration de la sécurité sociale et des allocations chômage" par Michel Rocard, a pour but de permettre à toute personne n'ayant pas au moins 2000 F de revenu par mois de les obtenir au moyen d'une allocation différentielle entre ses ressources propres et 2000 F.

En France, il y a actuellement plus d'un million de chômeurs non indemnisés, entre 400.000 et 1 million de personnes exclues de toute couverture sociale et environ deux millions et demi de personnes vivant au dessous du seuil de la pauvreté. Il était temps, pour l'un des pays les plus riches du monde, de se pencher sur ce problème. Cette mesure est donc tout à fait louable. Examinons le texte de plus près. Celui-ci peut être cerné en 5 questions :

Pour qui ?

Pour toute personne de plus de 25 ans ou moins de 25 ans ayant un enfant à charge (sont donc exclus les jeunes sans enfant et les étudiants) ainsi que pour les étrangers titulaires d'une carte de résident (10 ans) ou de séjour temporaire. Le sénat est en train de durcir cette position, puisqu'il a adopté l'exigence de la carte de 10 ans.

Combien ?

Si l'on n'atteint pas 2.000 F de revenu mensuel pour une personne seule ou 3.000 F pour un couple + 600 F par enfant à charge, on peut bénéficier d'une allocation différentielle, c'est-à-dire recevoir ce

qu'il manque pour parvenir à ce montant. Il est bien clair que l'ensemble des ressources (salaire, chômage, allocation familiale, pensions) sont déduites. En ce qui concerne l'allocation logement, une partie seulement en est déduite, entre 240 et 594 F.

Ainsi une personne qui a une pension d'invalidité de 1300 F et 500 F d'allocation logement recevra une allocation de 560 F.

Comment ?

La demande doit être faite par l'intéressé lui-même à la Commission locale d'insertion par le biais du Bureau d'aide sociale ou du Comité départemental d'action sociale, qui examine le dossier et vérifie les ressources, étant entendu que le demandeur ait fait valoir ses droits à toutes les autres prestations sociales et à l'obligation alimentaire (c'est-à-dire la prise en charge par les parents ou les enfants). Théoriquement cela doit être rapide et devrait fonctionner début 89.

En échange de quoi ?

Si ces conditions sont remplies, l'allocation est versée pendant 3 mois, pendant lesquels la Commission locale d'insertion examine avec la personne l'établissement

NUISANCES ET MENACES



La Krutenau a beaucoup changé ces dernières années. Les préoccupations de ses habitants aussi. Avec l'élévation générale du *niveau de vie*, on s'intéresse de plus en plus à ce qui peut nuire à la *qualité de la vie* : nous avons déjà parlé, dans les P.N.K., des questions liées aux transports, au recyclage des piles boutons, aux espaces verts, au bruit, à la pollution atmosphérique... Autant de problèmes qui ne concernent pas que la Krutenau ! En réalité, l'évolution très rapide du monde d'aujourd'hui fait que c'est la qualité de la vie sur l'ensemble de la planète terre qui se dégrade. La vie elle-même est menacée (Cf. encadré).

L'air malsain que nous respirons pendant les brouillards hivernaux, nos inquiétudes lors des pollutions répétées de la nappe phréatique (l'eau que nous



BIEN-ETRE ?

Vivre : il y a un trou dans la couche d'ozone de haute altitude, provoqué par certains gaz (contenus entre autres dans les aérosols). S'il s'agrandit, c'est la destruction irrémédiable de ce "filtre" qui protège la vie terrestre des rayons solaires ultra-violet.

Respirer : il y a de plus en plus de gaz carbonique (CO₂) dans l'atmosphère (causes : industrie, automobiles...), ce qui entraîne son réchauffement global, donc une réduction du débit des fleuves, des perturbations climatiques et agricoles.

Manger : il y a chaque année 6 millions d'hectares de déserts en plus et 11 millions d'hectares de forêts en moins sur la terre, conséquences d'une exploitation insensée de la nature. Les famines vont en s'aggravant dans tous les pays moins développés, alors que nous croulons littéralement sous les surplus.

Digérer : il y a autour de nous une accumulation de déchets plus ou moins toxiques, dont le recyclage est à peine envisagé.

buvons chaque jour), les difficultés pour se déplacer en vélo ou même à pied face aux autos envahissantes (sans compter les accidents)... Tous ces problèmes sont étroitement reliés entre eux dans la question vaste et complexe de notre environnement, en particulier de l'avenir de notre environnement naturel.

Trouver des solutions devient urgent. Or, on s'aperçoit de plus en plus que résoudre un problème particulier ne sert à rien si l'on ne s'attaque pas à la cause générale. Par exemple, construire un parking peut résoudre un problème immédiat de stationnement, mais contribue aussi à aggraver les nuisances liées à la prolifération automobile que cela encourage.

L'opinion publique commence donc à comprendre l'enjeu que représente la défense de l'environnement. Associations, partis, mouvements... (il y en a pour tous les goûts et de toutes les couleurs) sont nombreux à se mobiliser pour que soit prise en compte cette dimension fondamentale pour la survie de l'espèce humaine : de fait, pas un jour ne passe sans que soit signalée une atteinte plus ou moins grave à l'équilibre écologique. Qu'elle s'exprime en termes de politique, d'économie, de science ou de morale, la cause de l'environnement est donc en train de prendre sa place dans tous les débats. On a pu le constater à l'occasion des récentes campagnes électorales, pour les présidentielles aux Etats-Unis comme pour les cantonales à la Krutenau.

L'ampleur du problème est telle que bien des décideurs, dépassés, adoptent une attitude de "fuite en avant", plutôt irresponsable. Il est vrai qu'il n'existe aucune solution toute faite. On ne peut que constater que, dans tous les cas, vouloir défendre l'environnement c'est *faire un choix*. Et là nous sommes tous concernés : en tant que citoyen, membre d'une association, parent d'élève ou consommateur, nous avons la possibilité d'être informé et surtout de nous exprimer pour défendre notre patrimoine naturel. Nous pouvons aussi réfléchir sur la portée de nos actes quo-

S'agissant d'environnement dans ce numéro des P.N.K., il est tout naturel que nous en profitions pour vous inviter à découvrir une association qui a son siège à deux pas des locaux du CARDEK :

L'ASSOCIATION FEDERATIVE REGIONALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE (A.F.R.P.N.)

Forte de 130 associations et de 2000 membres individuels, l'A.F.R.P.N. est un mouvement apolitique regroupant en Alsace plus de 250 000 personnes décidées à sauvegarder le patrimoine naturel. Dans un contexte d'*urbanisation insidieuse et d'industrialisation dévorante*, l'A.F.R.P.N. agit :

- en informant le grand public et en le sensibilisant aux menaces qui pèsent sur le patrimoine (par des publications, des sorties en plein-air...)
- en participant aux diverses instances où se prennent des décisions concernant l'environnement (assemblées, commissions...)
- en intervenant directement sur les sites menacés
- en développant une initiation à la nature à l'intention des adultes et des enfants.

En oeuvrant pour la protection de la nature, l'A.F.R.P.N. se préoccupe de la défense de l'homme : "Combattre les pollutions de toutes sortes, c'est garantir la santé de nos forêts, de nos rivières, mais aussi de notre estomac, de nos poumons, de notre esprit". Cet objectif fondamental s'accompagne d'une espérance en une large adhésion à la cause de la nature : "Elle est un besoin, une nécessité qui prodigue depuis des millénaires ses bienfaits à l'humanité. Notre civilisation serait-elle son bourreau ? Pour la défendre, la protéger, sauvegarder ce qu'il en reste, la nature a besoin de l'effort de tous en général, de chacun en particulier".

A.F.R.P.N.

11, rue du Gal Zimmer 67000 Strasbourg
Tél. 88 37 07 58

tidien les plus banals (habitat, loisirs, achats, transports...), et éventuellement choisir de les modifier, car rien n'est sans impact sur notre environnement proche ou lointain. Certaines nuisances peuvent s'en trouver atténuées. D'autres difficultés apparaîtront. Mais si nous voulons que les générations à venir vivent dans un monde à peu près habitable, c'est à nous de réagir, maintenant, pour que soit sauvegardé le cadre de vie planétaire. L'avenir est entre nos mains !

Benoît HERBERICH

LE BIMILLENAIRE,

IMPRESSIONS

Faut-il se situer inévitablement dans un débat de rapport de forces qui caractérise bien les clivages politiques, quand on parle de cette année du Bimillénaire à Strasbourg ? Sommes-nous pour, sommes-nous contre ces manifestations artistiques, spirituelles et culturelles qui ont jalonné 1988 ? Que nous ont-elles apporté ? Nous ont-elles aidés à avoir un peu plus conscience de notre histoire et par la même de notre identité ?

Célébrer le Bimillénaire en grande pompe, c'est une manière de matérialiser l'histoire et ses aspirations. Parmi la profusion de ses manifestations, le Bimillénaire est un prétexte pour faire entendre et voir ce que la Ville de Strasbourg et ses habitants étaient, sont et désirent être. Et cette volonté de marquer son identité a donné naissance ou tout du moins aidé à l'émergence de beaucoup d'événements, dont quelques uns ont été financés, subventionnés par la Ville.

Rappelons-nous le défilé de Chars, le feu d'artifice, l'exposition de peinture de Catherine Quesniaux et l'hommage musical contemporain fait à son

oeuvre, dans le cadre de la Mémoire des Quartiers, l'inauguration du monument pour la postérité de Tomi Ungerer à un angle de la place Broglie, près de l'Opéra, le boeuf à la broche dans la rue, l'exposition sur la mémoire des siècles "2000 ans d'écrits en Alsace", sur le portrait "A qui ressemblons-nous ?", bref, autant de choses diverses qui auront su vous intéresser.

Mon propos n'est pas d'entrer dans la polémique du bien fondé ou non d'un défilé de Chars qui a coûté très cher et dont la qualité artistique et de bon goût laissaient dubitatif ; ou de l'utilisation de tant d'argent qui aurait pu servir d'autres causes... Je laisse le choix et la liberté à chacun de défendre son point de vue sur la question. On peut croire à un nul assuré ou à un bravo définitif.

En tout cas, ce qui me paraît important est que Strasbourg ait voulu marquer son attachement à son passé à travers des manifestations à caractère populaire, même si celles-ci sont parfois contestables.

Christelle BOYER



Le PRÉSIDENT,
les membres des Conseils
d'Administration et de Surveillance,
le DIRECTEUR et le Personnel
de la Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts

STRASBOURG - KRUTENAU

vous souhaitent
un Joyeux Noël et vous adressent leurs
meilleurs vœux pour la Nouvelle Année



2, place de Zurich - 67000 Strasbourg

Tél. 88-37.35.53

NOËL : SOLIDARITE

Période bénie pour les actions humanitaires, Noël est une fête qui a, entre autres, le mérite d'interpeller nos consciences, des consciences qui auront eu, tout au long de l'année, le loisir de s'endormir dans le confort de l'indifférence. A l'occasion de la publication de ce numéro de décembre, le CARDEK se permet de consacrer plusieurs articles à l'un des scandales des années 80 : "la nouvelle pauvreté", un sujet grave qui devrait intéresser et faire réfléchir chacun d'entre nous. "Nouvelle pauvreté" est un terme récent qui désigne tous ceux à qui il n'est pas donné de manger tous les jours, tous ceux qui auront froid cet hiver, les chômeurs victimes de la crise économique, les familles en état de précarité et d'indigence.

On estime, d'ores et déjà, que 500.000 personnes seraient concernées. Marginal à la fin des années 60, le phénomène de pauvreté est aujourd'hui national. Pourtant, la pauvreté n'est pas une nouveauté en France. Le Quart Monde (pauvres d'avant la crise), l'illétrisme (la pauvreté est aussi un problème culturel) sont, depuis longtemps déjà, de tristes réalités bien connues.

Que dire, sinon qu'une telle situation risque, à long terme, d'entraîner un déséquilibre important au sein d'une société qui se voit, de plus en plus, privée de la réflexion et du travail de toute une partie de la population.

Lutter contre ce déséquilibre est une nécessité. En proposant la construction de logements à caractère social ou en soutenant le projet d'un immeuble à destination de personnes en état de précarité (voir article "6 rue Paul Janet" pages 4-5), le CARDEK s'y emploie depuis de nombreuses années.

Michel CAMPANINI



OÙ L'ON REPARLE DE DÉMOCRATIE...

grands projets - comme la construction du VAL - est partielle (où figurent les résultats de l'enquête d'utilité publique dans la revue municipale ?) lorsqu'elle n'est pas inexistante.

Les habitants de la Krutenau voient depuis 10 ans évoluer leur quartier sans n'avoir jamais été consultés sur les décisions.

Les exemples abondent : 1977 et l'"affaire" de la place des Orphelins (faut-il rappeler qu'un matin les riverains ont découvert un parking payant devant leur porte ?), 1978 et l'aménagement du Théâtre du Jeune Public là où les habitants (une centaine d'enquêtes l'ont révélé) souhaitaient un équipement de quartier, 1979 et l'installation de la gare routière et de toutes ses nuisances pour les riverains de la place d'Austerlitz, 1980 et l'absence de volonté de concertation dans le cadre de la "Cellule Technique" pourtant mise en place pour prendre en compte les besoins des habitants lors de l'O.P.A.H. (2), 1982 et la construction du silo à voitures cour des Bœufs malgré l'opposition des riverains et d'une partie de la population, 1988 et la construction d'une crèche et d'une maison de retraite rue de Schaffhouse sans tenir compte des avis exprimés à plusieurs reprises par le collège installé à proximité, les associations d'enseignants, de parents d'élèves et le CARDEK. Que nous réserve 1989 place des Bateliers ? Après une enquête publique confidentielle - elle s'est déroulée discrètement à la fin de l'été - vient d'être approuvée par le conseil municipal la construction d'un ensemble immobilier privé (106 logements) et plus de 400 places de parking.

(1) Commission du conseil municipal.

(2) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ; elle s'est déroulée de 1978 à 1981 à la Krutenau et a été à l'origine de profondes mutations sociales dans le quartier ; elle a notamment entraîné la reprise d'activité de la promotion immobilière privée.



Les citoyens sont-ils irresponsables ?

Quelle place est laissée à l'information et à l'expression des habitants, non pas dans le but de faire de l'opposition systématique mais dans le seul souci de donner d'autres éléments de réflexion à ceux qui délèguent trop (et pour cause) la responsabilité de leur quotidien à d'autres.

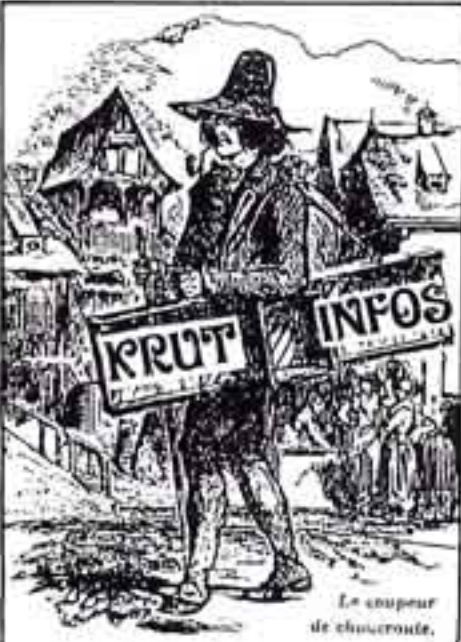
Les citoyens de cette ville sont-ils des irresponsables pour ne pas, à travers les informations qui leur parviennent - et qui grâce à l'acharnement de certains sont parfois pharielles - arriver à se forger une opinion personnelle ? Au delà du bulletin de vote, leur nie-t-on même ce droit ?

Je vous laisse juge ; les faits parlent souvent plus que de longs discours.

La démocratie est avant tout issue de la volonté de promouvoir la confrontation des idées, pour une détermination plus juste des besoins.

La Commune peut être un lieu privilégié de l'expression de ces besoins ; encore faut-il que l'équipe municipale ne se limite pas à la gérer (plus ou moins correctement) mais suscite une dynamique permettant la prise de responsabilité d'un plus grand nombre de citoyens.

M.P. IMBACH



LA PERCEE DU GENERAL ZIMMER

(de notre correspondant de guerre)
Partie il y a quelques mois de la rue du Maréchal Juin (à la hauteur de l'hôpital militaire "Cité Administrative"), la rue du Général Zimmer vient de remporter un important succès en établissant la jonction avec le Boulevard de la Victoire. Nous espérons que cette avancée dans le quadrillage du secteur facilitera au premier chef les déplacements de nos courageux cyclistes.

B.H.



3^e AGE

RESTAURANT ET RESIDENCE ABRAPA : DU NOUVEAU ET DU RENOUVEAU AU 43 RUE DE ZURICH

Judi 24 novembre : portes ouvertes à l'occasion de la rénovation du restaurant de la Résidence ABRAPA à la Krutenau.

Portes ouvertes sur un lieu de vie décoré et repensé, à l'éclairage et à l'aménagement modulables, aux couleurs chaudes.

Regard tourné vers le résident, celui d'hier, celui d'aujourd'hui, à travers une exposition photos pleine d'humour, où l'on suit l'évolution du quartier en même temps que celle de ses habitants.

Plein phare sur les activités et les rencontres : atelier couture et bricolage, séances de gymnastique adaptée, club d'échecs, chorale, "Kaffegränzel", fête de Noël toute proche, vacances plus lointaines...

Cette rénovation, en dehors des impéra-

AVIS AUX AMATEURS D'ECHECS DE LA KRUTENAU

Vous aimez jouer aux échecs et vous ne savez pas où donner libre cours à votre passion. Notez donc ce rendez-vous hebdomadaire dans votre agenda :

Tous les samedis après-midi de 14 à 16 heures, l'ABRAPA met gracieusement à la disposition des joueurs d'échecs (émérites ou débutants) une salle de jeu au Foyer-Résidence Krutenau situé 47 rue de Zurich.

M.C.

EN BREF : l'ABRAPA accueille l'UNIAT dans ses locaux 54 rue de la Krutenau pour une permanence gratuite d'information sur les questions et les problèmes de la retraite et du 3^e âge, le mardi de 14h30 à 16h et le jeudi de 10h à 11h30.

Conception et réalisation
Christel BOYER, rue des Balayeurs
Michel CAMPANINI, rue de la Krutenau
Gabrielle GRAMMONT, rue des Planches
Benoit HERBERICHS, rue de Zurich
Marie-Paule IMBACH, rue du Jeu de Paume
Gérard LACOUETTE, rue des Ecrivains (!)
Régine RONECKER, Strasbourg

CARDEK

Bureau :

16, rue de l'Abreuvoir

Tél. 88 37 30 73

Horaires d'ouverture :

chaque matin entre 11h et 12h.

Permanence de l'association :

chaque jeudi de 18h à 20h.

Activités :

13, rue du Gal Zimmer



Avec l'approche des élections municipales (5 et 12 mars 1989) sont remis à l'ordre du jour les propositions et les bilans qui, au-delà des décisions et des choix politiques, concernent le fonctionnement même d'une municipalité.

C'est autour du thème de la vie municipale que se sont réunis "les Verts" en novembre dernier dans le cadre d'un forum largement ouvert à toute personne qui s'intéresse à ces questions. L'un des carrefours était plus particulièrement destiné à évoquer la démocratie dans la vie locale.

Favoriser une meilleure insertion dans la vie collective, lutter contre les phénomènes d'exclusion, par une information *ouverte* sur les différents choix de développement, par l'éducation, par l'incitation à la prise d'initiative, par la concertation avec les habitants et les associations, tels sont les objectifs d'une nouvelle pratique de la citoyenneté, de la démocratie.

Des exemples ? Il y en a : Liège, où a été créé un "échevinat de la participation" (1) comprenant un service d'information sous forme de "boutiques urbaines", et un service de consultation/participation mis en place pour aider les habitants à formuler leurs demandes.

Lutterbach, où différentes expériences ont été menées pour associer les habitants à la définition des grands choix concernant leur commune : commission municipale élargie ouverte à tout public, référendum à la population, "Conseil des Anciens", encouragement et soutien à la vie associative (création par un collectif d'une bibliothèque, développement de la formation des jeunes, entreprises intermédiaires,...).

A Belfort, les "conseils de quartier" n'ont pas été une totale réussite mais d'autres résultats ont été plus positifs : remise en route d'un centre culturel de quartier occupé par l'ensemble des communautés du quartier, création d'un centre de formation et d'information sur les cultures méditerranéennes, en étroite collaboration avec les associations,...

S'il est vrai que ces exemples ne sont pas à prendre à la lettre, ils sont là aussi pour nous montrer la difficulté à mettre en pratique des idées généreuses et la nécessité de la prise en compte des spécificités locales.

Les Krutenauer sont bien placés pour le savoir...

Et à Strasbourg, quelle information, quelle concertation existe pour favoriser la participation des habitants ?

De toute évidence, les habitants de la Krutenau sont bien placés pour le savoir, l'information de la population sur les